

Conseil de l'Ordre du 06 mai 2024

Synthèse

Le lundi 06 mai 2024 s'est tenue, à 17 heures, en présentiel et en vidéo conférence une réunion du Conseil de l'Ordre, sous la présidence de Madame Isabelle CLANET DIT LAMANIT, bâtonnière de l'Ordre et de Monsieur Fabien ARAKELIAN, vice-bâtonnier.

Il est ici fait une synthèse des points susceptibles d'être communiqués aux Confrères et Consœurs du Barreau.

1. Approbation du PV du Conseil de l'Ordre du 03 avril 2024

Le procès-verbal est adopté.

2. Demandes de subventions

Lionel YEMAL présente aux membres du Conseil l'ensemble des demandes de subventions qui a été formulé par des syndicats d'avocats, des organismes, des associations humanitaires, porteuses d'un projet ou sportives.

Après étude de chacune de ces demandes et échanges au sein des membres du Conseil, ont été votées des subventions aux organismes suivants :

- Les Syndicats ACE, SAF et l'UJA
- La voix des Barreaux
- L'association des Secrétaires de la Conférence
- Droit comme un H
- DSF - AS (Défense sans frontières – Avocats solidaires)
- ASF France (Avocats sans Frontières France)
- OIP-SF (Observatoire International des Prisons – Section Française)
- CIMADE (Comité Inter Mouvements auprès des évacués)
- GISTI
- Réseau Entraide Jeunes étrangers 92
- SOS Méditerranée

Des subventions ont également été votées pour les évènements sportifs ci-dessous :

- La Course des Héros – en faveur de l'association SOS Méditerranée
- Les 20 kms de Paris
- Equipe de foot féminin du Barreau

Une subvention a été votée en faveur de la Chorale du Barreau et l'adhésion à l'APESA 92 a été renouvelée.



3. Commission pénale : propositions d'indemnisation des permanences pendant les JO

Maxime CESSIEUX et Vincent BIENVENU rappellent l'organisation habituelle des permanences, à savoir :

- 1 collaborateur de l'Ordre (d'astreinte le week-end)
- 1 avocat « déférés mineurs »
- 1 avocat « comparutions immédiates »
- 1 avocat « ouvertures d'information correctionnelle »
- 1 avocat « ouvertures d'information criminelle »
- 1 avocat « victimes/renforts »

Soit un total de 6 avocats de permanence chaque jour, outre le Membre du Conseil de l'Ordre de permanence.

Aucune rétribution n'est prévue si l'avocat n'est pas appelé à intervenir. C'est une permanence blanche.

Ils rappellent qu'une organisation « spéciale JO » va être mise en place. En effet, le tribunal a décidé la mise en œuvre d'un dispositif renforcé durant l'été qui permettra de tenir jusqu'à trois audiences de comparutions immédiates par jour.

Le dispositif dit « JO » peut se décomposer en deux types de période :

- Période dite "orange" : du 22 au 28 juillet puis du 12 août au 1er septembre 2024
- Période dite "rouge" : du 29 juillet au 11 août 2024

Dans ces conditions, chaque jour, il y aura :

- 1 collaborateur de l'ordre (d'astreinte le week-end)
- 1 avocat de permanence déférés mineurs
- 5 avocats de permanence "pénale JO" en semaine et 4 le samedi (période orange) /6 avocats de permanence "pénale JO" en semaine et 5 le samedi (période rouge, et le dimanche, une organisation normale des permanences

Après échanges au sein du Conseil, il est voté la rémunération, pendant la période des JO (soit du 22 juillet au 11 août), des avocats d'astreinte non sollicités à hauteur de 240 € TTC.

4. Commission Collaboration et analyse du retour des questionnaires

Ce point est reporté au prochain conseil.

5. Compte-rendu de la réunion du 3 mai 2024 avec Monsieur le préfet

Fabien ARAKELIAN informe les membres du Conseil qu'une délégation du Barreau constituée de Claire BOULLERY, Grégoire NOEL et Elisabeth GOUSSU a été reçue par le préfet.

Cette réunion a été l'occasion d'évoquer les questions suivantes :

- Le colloque FBE : il a été demandé au préfet qu'il puisse intervenir lors du cocktail d'accueil le 26 septembre au soir et qu'une participation financière puisse être octroyée par le Département
- Le local LRA
- La question des mineurs

Les échanges ont été fructueux sur ces 3 sujets.

6. Compte-rendu de l'audition devant le Conseil Consultatif Conjoint de la déontologie de la relation magistrats-avocats du 3 mai

Isabelle CLANET DIT LAMANIT informe les membres du conseil qu'elle était le 3 mai, reçue à la Cour de cassation, devant le Conseil Consultatif Conjoint. Etaient invités un ensemble de Barreaux dont le Barreau de Besançon et celui de Nanterre.

A été partagé lors de cette réunion, le guide de traitement des incidents.

M. SOULARD, 1^{er} Président s'est félicité, lors de cette réunion, du dynamisme du Barreau de Nanterre.

7. Questions diverses

- Déjeuner de Bérangère : il est fixé au 6 juin
- Consultations fiscales en mairie : appel est fait auprès des grandes structures pour obtenir de leur part un nombre suffisant de fiscalistes pour les consultations fiscales en mairie prévues le 16 mai
- Un commentaire est fait de la part de Marie-Pascale PIOT sur un arrêt récent de la Cour de cassation qui a décidé de la suppression du forfait jour pour les avocats salariés

Puis le Conseil de l'Ordre a accueilli les deux secrétaires de la Conférence Antoine GUYOMARD et Hugues MARXUACH pour un échange amical.
